

CONSEIL MUNICIPAL DE ROFFIAC

(compte rendu Presse - séance du 29 septembre 2014)

La séance est ouverte sous la présidence de Madame le maire à 20h30

I- Transfert de la compétence de la commune relative au ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif vers la Communauté de Communes .

Après présentation par Madame le Maire de l'évolution de compétence au titre de la disposition précitée, et après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, votant à l'unanimité des mains levées,

- ◆ **APPROUVE** le transfert de la compétence communale «Ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif» à la communauté de communes ;
- ◆ **APPROUVE** en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes au «ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif» ;
- ◆ **APPROUVE** la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de St Flour/Margeride
- ◆ **AUTORISE** le transfert de la gestion de la compétence «ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif» au Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal,

II- Renouveaulement de l'adhésion au service de Médecine Préventive CGFPT

Madame Le Maire expose :

- ◆ l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition des collectivités et de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,
- ◆ que le Centre de gestion a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

Le Conseil, après en avoir délibéré , vote à l'unanimité des mains levées :
pour le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1er janvier 2015 et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

III - Projet de désenclavement du Haut Bourg

Afin de satisfaire l'ensemble des attentes exprimées, la mairie s'emploie à explorer toutes les pistes pouvant déboucher sur une situation d'apaisement entre riverains concernés (pose d'un panneau limité à 19 T pour le passage des gros camions, lesquels finissent par détériorer la chaussée et parfois les murs et piliers - recherche d'une voie d'accès à partir de la D926 en amont de Roffiac)

IV- Vente du tracteur Renault + bétonnière

Aucun résident de la commune ne s'étant manifesté pour l'achat de ce matériel, le Conseil Municipal se prononce pour le dépôt d'une annonce dans les journaux locaux .

V- Local de chasse

Les travaux d'aménagement du local ont été effectués par les chasseurs. Toutefois pour satisfaire aux normes de sécurité, les travaux d'électricité ont été réalisés par l'entreprise Cantalienne. Nous sommes sollicités pour la prise en charge du matériel électrique à hauteur de 559,01 € TTC . Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour satisfaire cette demande .

VI – Consultation des entreprises pour travaux de réfection sur le bâtiment École/Mairie

Dans le cadre de la réfection de la toiture et la mise en place d'une isolation sur le bâtiment Mairie/École, une réunion de la Commission d'appel d'offres est programmée pour jeudi prochain 09 octobre à 11h dans la salle de la Mairie .

VII- Modification budgétaire

- La somme de 30.000 € affectée pour la section investissement « Voirie-Patrimoine » étant insuffisante,, il convient de virer une somme complémentaire de 19.332 € en provenance de la section « Fonctionnement »
- Dans le cadre du voyage scolaire 2014, l'APE du RPI Andelat/Roffiac nous sollicite pour le versement de la subvention devant reposer sur 2 exercices, afin d'apurer le solde d'un montant de 1.020 € et ainsi clôturer le dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des mains levées pour ces 2 opérations modificatives.

VIII- Questions diverses

1) Pénalités de retard (Travaux Lotissement les Breuils)

La phase de finition a été réalisée le 13 mai 2014 alors que le délai contractuel avait été établi au 07/06/2013 , soit un retard de 340 jours. En conséquence le montant réel des pénalités s'élève à 44.200,00 € HT (130,00 € par jour calendaire) .

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'appliquer la somme de 34000 € H.T. de pénalités de retard dans l'exécution des travaux, conformément à l'article 4.4.1 du CCAP. Cette décision fera l'objet d'un titre de recettes pour le budget du lotissement les Breuils.

2) Mise à disposition de la Salle Polyvalente

Nous sommes sollicités par l'association FAUBOURG GYM de Saint-Flour pour l'utilisation de notre salle polyvalente en vue d'y tenir des cours de gymnastique pendant la période de septembre 2014 à juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de mettre à disposition** cette salle polyvalente à titre onéreux à la commune de Saint-Flour (mandataire financier), durant la dite période , sur une fréquence hebdomadaire de 3 heures 30 et moyennant un coût horaire de 7,20 €.

- **d' autoriser** Madame le maire ou son représentant à modifier en conséquence l'utilisation de la salle polyvalente, à passer une convention de mise à disposition de cet équipement conclue avec la ville de Saint-Flour pour l'association FAUBOURG GYM et autres.

3) Achat véhicule

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que, pour des raisons pratiques, il été convenu de procéder à l'achat d'un véhicule d'occasion (fourgonnette Berlingo – prix 4990 € HT) afin de permettre à Clément PORTEFAIX (employé communal récemment embauché en temps que CAE) de prendre en charge l'entretien du bourg hors ses activités de TAP (temps d'activités périscolaires).

Toutes les questions étant épuisées, la séance est levée à 23h15